

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

Convocations adressées le : 23 février 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (ordre du jour 1 à 2) ; 8 (ordre du jour 3) ;  
10 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1 (ordre du jour 3 à  
15)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 8 (ordre du jour 1 à 2) ; 10 (ordre du  
jour 3) ; 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christophe BOULANGER; Christian GATARD;  
Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 3 à 15); Franck MAZET; Brigitte PINEAU.

### **Délégués en visioconférence :**

Armelle GALLOT-LAVALLEE (ordre du jour 3 à 15); Michel GILLOT (ordre du jour 3 à  
15); Laurent RAYMOND (ordre du jour 4 à 15).

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER; (ordre du jour 3 à 15).

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Sébastien CLEMENT (ordre du jour 4 à 15); Gérard SERER (ordre du jour 2 à 15).

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DENIS; Sébastien MARAIS;  
Nathalie SAVATON.

### **Secrétaire de séance :**

Alain BENARD.

C 22/03/07 – FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 33 AVENUE DE LA  
REPUBLIQUE A CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Le CHRU est propriétaire de parcelles situées 33 avenue de la République à Chambray-lès-Tours, cadastrées section AR n°63 et 64, classées en zones UDa et US au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine désire acquérir une partie de ces emprises foncières, libres d'occupation, en nature de terrain de forme quasi rectangulaire, enherbées, d'une superficie totale d'environ 397 m<sup>2</sup>, longeant l'avenue de la République, à proximité du CHRU de Tours, site TROUSSEAU.

Une maison à démolir est érigée sur les parcelles derrière les emprises à acquérir et n'est pas concernée par le projet d'acquisition. Un compteur électrique est situé sur l'emprise à évaluer. Le terrain est clôturé par un petit muret en mauvais état et grillagé sur le dessus. L'accès au terrain se fait par un portail et un portillon métallique présentant de nombreux points de rouille.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 17 novembre 2021, à 80 000 € net vendeur, libre d'occupation.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine et le CHRU se sont accordés sur un prix d'acquisition d'un montant de 84 300 €.

Le CHRU a accepté cette proposition lors de son conseil de surveillance du 17 décembre 2021.

Les superficies des emprises foncières à acquérir seront précisées par un document d'arpentage à intervenir. Il est précisé que les frais d'acte notarié et de géomètre liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Il vous est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions susmentionnées, étant précisé que l'acte de vente ne sera signé qu'à la condition que le bien à acquérir soit libre d'occupation.

L'acte de vente sera rédigé par Maître GRIGUER notaire à Chambray-lès-Tours représentant le vendeur et l'acquéreur.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 17 novembre 2021,

**Vu** le plan annexé,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 33 avenue de la République à Chambray-lès-Tours, sur une partie des parcelles cadastrées section AR n°63 (214 m<sup>2</sup>) et n°64 (183m<sup>2</sup>) soit une superficie totale de 397 m<sup>2</sup>, étant précisé que ces superficies seront précisées par un document d'arpentage à intervenir, classées UDa et US au Plan Local d'Urbanisme, au prix de 84 300 € net vendeur, bien libre d'occupation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents dont la rédaction sera confiée à Maître GRIGUER à Chambray-Lès-Tours.
- **DIT** que les frais d'actes notariés et de géomètre liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

**Pour le Président et par délégation,**

**La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,**



**Laurence MARIN**

